

CHARTRE CENTRE DE DOCUMENTATION

HORAIRES

Le centre de documentation est ouvert les :

Lundi	9h-----17h
Mardi	9h-----18h
Mercredi	12h30-----17h
Jeudi	9h-----18h
Vendredi	9h-----12h30

**Fermeture de l'étage
entre 12h30 et 14h**

Vacances scolaires, fermeture de 12h à 14h et 17h

ACCES

- Aux étudiants inscrits à l'ENSAB
- Aux enseignants de l'ENSAB
- Aux personnels administratifs
- Aux anciens étudiants diplômés de l'ENSAB
- Accès possible sur demande aux personnes extérieures pour une consultation sur place

PRET

Pour chaque emprunt, présenter impérativement la carte d'étudiant pour la validation du prêt

- **3 livres pour 2 semaines** (sauf ouvrages portant un point rouge : exclus du prêt)

Pour éviter d'être en retard, vous pouvez prolonger vos prêts en ligne sur le catalogue de la bibliothèque « Archirès »

Après 3 relances, le lecteur sera interdit de prêt

- **2 DVD pour une durée de 2 à 3 jours**

Conformément à la législation sur les droits d'auteur, la consultation et le prêt de documents audiovisuels sont exclusivement réservés aux étudiants inscrits à l'ENSA Bretagne et à ses enseignants.

Ces documents ont été acquis dans le respect des droits institutionnels. Les droits acquis sont différents selon les titres : droit de consultation ou droit de prêt, droit de consultation et droit de prêt conjoints. La reproduction, totale ou partielle, doit faire l'objet d'une autorisation préalable des auteurs des documents, sans cette autorisation, toute reproduction est strictement interdite.

En cas de non-respect de ces conditions, le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires et à des sanctions définies par le code de la propriété intellectuelle (article L.335-3).

CONSULTATION SUR PLACE

- **Périodiques**
- **Mémoires & PFE**
- **Cartes et plans**
- **Dossier de presse**

Les documents à consulter sur place peuvent être empruntés le temps d'un tirage à l'atelier reprographie de l'école après dépôt de la carte d'étudiant à l'accueil du centre de documentation.

Un photocopieur couleur et un scanner sont mis à disposition des lecteurs à l'étage du centre de documentation. La copie des documents doit être faite dans le respect des droits d'auteurs définis par le CFC.

Le prêt inter-bibliothèques est réservé prioritairement aux étudiants diplômables.

L'usage des postes informatiques est réservé à la recherche documentaire.

L'emprunteur s'engage à racheter ou à rembourser tout ouvrage détérioré ou perdu.

Un étudiant qui n'est pas en règle le centre de documentation ne pourra procéder à sa réinscription à l'ENSA Bretagne.

Nom du lecteur :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :